



# Comment étendre la liste des infractions de l'UE: ÉTAPE PAR ÉTAPE



Fiche d'information | 8 décembre 2021

Les discours et crimes de haine sont devenus un phénomène particulièrement grave et inquiétant. Il est nécessaire d'unir les efforts pour résoudre les problèmes que posent la dimension transfrontière, l'ampleur et l'augmentation constante de cette haine. Seule une approche commune peut permettre d'offrir une protection cohérente aux victimes dans toute l'Union.

C'est pourquoi la Commission lance une initiative commune au niveau de l'UE en vue de protéger efficacement les droits et la dignité de tous les citoyens ainsi que les valeurs communes consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne.

Les **INFRACTIONS DE L'UE** sont des infractions particulièrement graves qui ont lieu dans toute l'UE et ont une incidence au-delà des frontières nationales. C'est pourquoi elles sont incriminées au niveau de l'UE et sont incluses dans le traité de l'UE. Il existe actuellement 10 infractions de l'UE. Les discours et crimes de haine ne figurent pas encore sur la liste.



**Une procédure en deux phases est nécessaire pour étendre la liste des infractions de l'UE:**

- 1) le Conseil décide d'étendre la liste, avec l'approbation du Parlement européen
- 2) la Commission présente une proposition législative.



## La Commission ouvre aujourd'hui la procédure en vue d'étendre la liste des infractions de l'UE aux discours et crimes de haine.

**Préparation.** La Commission a réalisé une analyse approfondie du phénomène des discours et crimes de haine dans toute l'UE, dont une consultation ciblée



1

### Première phase.

La Commission ouvre la procédure en présentant des éléments factuels et des données expliquant la nécessité d'étendre la liste des infractions de l'UE aux discours et crimes de haine.



### Approbation par le

**Conseil:** le Conseil adopte à l'unanimité une décision identifiant les discours de haine et les crimes de haine comme des infractions de l'UE, après avoir obtenu l'approbation du Parlement européen.



La décision du Conseil constituera une **base juridique** pour établir des **règles minimales** relatives à **l'incrimination des discours de haine et crimes de haine.**



2

### Seconde phase.

La Commission propose des règles de l'UE définissant les discours de haine et les crimes de haine, ainsi que leurs sanctions.



### Processus législatif.

La procédure de codécision habituelle suit: le Parlement européen et le Conseil adoptent un acte juridique à la majorité qualifiée.

